



RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Organisation : association *Intrail*

Contact association : associationintrail@gmail.com

Contact responsable des inscriptions : L'équipe Klikego inscriptions.klikego+intrailmuros@gmail.com

Sites internet : www.intrailmuros.com - <https://www.facebook.com/intrail.muros/>

1. GÉNÉRALITÉS

L'Intrail-Muros 2026 – 11^{ème} édition – est une manifestation sportive de type course pédestre urbaine nocturne se déroulant sur la commune de Saint-Malo (35400) le samedi 28 février 2026.

3 ÉPREUVES AU PROGRAMME 2026

Kids Trail – Individuel 12Km– Challenge entreprises



Date : Samedi 28 février 2026

Commune : Saint-Malo

Distance : de 1,5km à 3km selon l'âge du participant

Tarif inscription : 5 euros (+ frais de dossier)

Récompense : oui pour tous (à préciser ultérieurement)

Limites d'âges : à partir de 10 ans et jusqu'à 15 ans

Inscription : exclusivement sur KLIKEGO à partir du Vendredi 31 Octobre 2025

Limite du nombre de participants : 250

Départ et arrivée : Saint-Malo - Le Naye – Salle omnisport et Parking P1

Classement : sans

Chronométrage officiel : sans

Ravitaillement : 1 (arrivée)

Horaires des départs : de 16h00 à 18h10 **17h00 à 17h10**



Date : Samedi 28 février 2026

Commune : Saint-Malo

Distance : 12km environ

Tarif inscription : 19 euros (+ frais de gestion prestataire) – Cadeau coureur

Limite d'âge : à partir de 16 ans

Inscription : exclusivement sur KLIKEGO à partir du Vendredi 31 octobre 2025 à 00h01

Limite du nombre de participants : 2850

Départs & Arrivées de l'épreuve (Village Course) : Saint-Malo – Le Naye – Salle omnisports et parking P1

Classement : Sans

Chronométrage officiel : Sans

Ravitaillement : 1 (arrivée)

Horaires de départs : de 19H40 à 20H50 (4 SAS de 10 min. chacun)

Matériel obligatoire : Oui



Date : Samedi 28 février 2026
Commune : Saint-Malo
Distance : 12km environ
Tarif inscription : 250 euros par équipe de 4 à 6 coureurs
Limite d'âge : à partir de 16 ans
Inscription : exclusivement sur KLIKEGO à partir du Lundi 03 Novembre 2025 à 14H00
Limite du nombre de participants : 400 équipes
Départs & Arrivées de l'épreuve (Village Course) : Saint-Malo - Le Naye – Salle omnisport et Parking P1
Classement : Oui
Chronométrage officiel : Oui
Ravitaillement : 1 (arrivée)
Horaires de départs : de 19H00 à 19H30
Matériel obligatoire : Oui

Les 3 épreuves se dérouleront le même jour le Samedi 28 février 2026

LE VILLAGE COURSE DE LA MANIFESTATION

L'organisation de l'Intrail-Muros 2026 (accueil, dossards, départs, arrivées...) se situe au
Complexe sportif du Naye – Terre-plein du Naye

Ouverture du village au public du Village : le 28/02/2026 à partir de 13h00

Vous y trouverez

- Nos partenaires : exposants – stands...
- Notre espace d'accueil des participants.
- Le retrait des dossards
- Nos animations.
- La zone de départ et arrivée des épreuves.
- Le ravitaillement d'arrivée.
- Food trucks pour se restaurer sur place.
- Buvettes



Site du Naye-Intrail-Muros 2024

IMPORTANT

- **Pas de vestiaire sur place** pour se changer ou laisser vos affaires (plan Vigipirate grand rassemblement).
- Stationnement à proximité sur les parkings.
- Contrôle des entrées dans le village par des agents de sécurité.
- Poste de secours présent.



2. LE RÈGLEMENT DES ÉPREUVES

Préambule : l'intrail-muros est une manifestation sportive de course à pied de type « Trail Urbain ». Les tracés des 3 épreuves passent tous par des lieux remarquables, animés et/ou insolites appelés « Spots ».

Les parcours sont en zones urbaines ou naturelles et présentent certaines difficultés techniques liées au dénivelé +/- et aux spécificités de l'environnement (passages étroits, sols meubles ou rocheux, conditions climatiques hivernales et course en nocturne...). Les tracés sont assez techniques et exigeants physiquement. Ils réclament donc une bonne condition physique de la part des participants et une réelle préparation.

Les tracés resteront confidentiels et ne seront pas diffusés aux participants jusqu'au 28/02/2026 pour préserver la surprise des « Spots » traversés, et la tranquillité des usagers réguliers des lieux. Certains « Spots » seront dévoilés avant l'évènement après accord des propriétaires.

Il est obligatoire de lire et d'accepter le règlement de la manifestation au moment de son inscription.

Aucune réclamation ne pourra être faite par le participant allant à l'encontre du règlement présent.

➤ SERVICE MÉDICAL-SÉCURITÉ

Le dispositif de secours préventif sera conforme à la réglementation en vigueur qui s'applique pour les manifestations sportives sur la voie publique ouverte à la circulation de type course pédestre.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'une personne nécessitant des soins et laisser passer les ambulances et /ou véhicules de secours.

Un poste de secours sera présent à l'arrivée, et des secouristes seront postés le long du parcours aux endroits sensibles.

➤ ASSURANCE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur Responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'évènement.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants non licenciés de s'assurer personnellement.

➤ UTILISATION D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs de l'Intrail-Muros 2026, ainsi que leurs ayants droits comme les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. »

➤ CNIL

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06 Janvier 1978 et à la loi RGPD 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

➤ ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription à l'Intrail-Muros 2026 d'un participant sur la plateforme KLIKEGO atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des articles et dispositions.



3. Règlement du kids Trail

- **Course urbaine de type Trail Urbain pour les enfants** : le tracé du Kids Trail passera par des lieux insolites et animés comme celui des « adultes ». Le parcours présentera quelques difficultés (marches, passages étroits, sol meuble...). Ainsi chaque représentant légal doit s'assurer de la bonne condition physique et maîtrise technique de la course à pied pour l'enfant inscrit. L'épreuve est en fin de journée pour bénéficier de la luminosité naturelle. La course sera encadrée par des adultes compétents, et l'enfant pourra être accompagné par un majeur de son entourage proche. Le **parcours sera fléché** pour indiquer les changements de direction. Des bénévoles « signaleurs » seront présents aux endroits présentant une difficulté ou un danger quelconque.

Le Kids Trail est autorisé aux enfants âgés de 10 à 15 ans.

➤ **3 CATÉGORIES D'ÂGES : POUSSIN – BENJAMIN - MINIME**

Kids Trail Poussin (enfants âgés de 10 à 11 ans le jour de la course)

Kids Trail Benjamin (enfants âgés de 12 à 13 ans le jour de la course)

Kids Trail Minime (enfants âgés de 14 à 15 ans le jour de la course)

➤ **3 DISTANCES SELON LA CATÉGORIE D'ÂGE**

Pour le Kids Trail Poussin : **1KM500**

Pour le Kids Trail Benjamin : **2KM**

Pour le Kids Trail Minime : **3KM**

➤ **3 HORAIRES DE DÉPARTS : 3 SAS**

Pour le « SAS Kids Trail Poussin » : ~~16H10~~ **17H10**

Pour le « SAS Kids Trail Benjamin » : ~~16H05~~ **17H05**

Pour le « SAS Kids Trail Minimes » : ~~16H00~~ **17H10**

Les départ des 3 SAS seront donnés sur le parking P1 du complexe omnisports du Naye.

➤ **INSCRIPTION SUR KLIKEGO**

Inscription exclusivement sur le site internet KLIKEGO à partir du Vendredi 31 Octobre 2025 à 00H01.

[Lien vers l'inscription](#)



Nombre limité d'inscrits à 250 sur le Kids Trail (100 participants par catégories au moment du lancement des inscriptions avec ensuite modification de la jauge possible selon le remplissage par tranches d'âges).

Tarif d'inscription : 5 euros + frais inscription. Paiement CB en ligne obligatoire et sécurisé.

➤ **CERTIFICAT MÉDICAL ET AUTORISATION PARENTALE / REPRÉSENTANT LÉGAL**

Le certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition n'est pas obligatoire pour les mineurs sous certaines conditions : les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé (Questionnaire Santé Sport) dont le contenu est

précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif, attestent (case à cocher obligatoirement) au moment de l'inscription et auprès de l'organisateur, que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire et transmettre à l'organisateur un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

[Télécharger le Questionnaire Santé Sport à remplir](#)

Autorisation parentale / représentant légal de l'enfant : la personne exerçant l'autorité parentale sur l'enfant doit remplir et déposer en ligne sur le compte ayant servi à l'inscription, une autorisation parentale / représentant légal sur Klikego au moment de l'inscription (pas d'inscription possible sans ce document).

Autorisation d'exploitation / droit à l'image : la personne exerçant l'autorité parentale sur l'enfant doit accepter ou non l'utilisation du droit à l'image de l'enfant par l'organisateur pendant et après la manifestation, en remplissant cette autorisation au moment de son inscription et la déposer sur le compte ayant servi à l'inscription.

[Télécharger l'autorisation parentale et l'autorisation d'exploitation](#)

➤ **ENCADREMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS PENDANT LA MANIFESTATION**

Les enfants participant au KIDS TRAIL 2026 restent sous l'entièvre responsabilité des parents / représentants légaux pendant toute la durée de la manifestation.

Au moment du retrait des dossards, l'enfant devra obligatoirement être accompagné par l'adulte responsable. Pendant le Kids Trail, Il est autorisé que l'enfant soit accompagné par un adulte (gratuit - adulte majeur - un seul accompagnant par enfant) sous réserve que celui-ci porte une tenue adaptée à la pratique de la course à pied.

L'organisateur se réserve le droit d'interdire l'accompagnement de l'enfant par l'adulte, si celui-ci ne dispose pas d'une tenue adaptée.

➤ **RAVITAILLEMENT**

Aucun ravitaillement sur le parcours du Kids Trail.
1 ravitaillement à l'arrivée pour tous.

➤ **CLASSEMENT ET RÉCOMPENSE**

Comme pour les grands sur l'individuel, pas de classement ni de chronométrage. Tous les enfants recevront une récompense pour avoir participé.





4. RÈGLEMENT de l'Intrail-Muros INDIVIDUEL

Course urbaine nocturne de type *Trail Urbain* : le tracé de la course passe par des lieux remarquables, animés et/ou insolites appelés « Spots ». Le parcours est en zone urbaine ou naturel et présente certaines difficultés techniques liées au dénivelé +/- et aux spécificités de l'environnement (passages étroits, sols meubles ou rocheux, conditions climatiques hivernales et course en nocturne...). Le tracé est assez technique et exigeant physiquement.

Il réclame une bonne condition physique de la part des participants.

Le parcours est **commun aux 2 épreuves (Individuel et Challenge Entreprises)**

- **La DISTANCE est de 12km** : le kilométrage pouvant évoluer de +/- 1km jusqu'au 28/02/2026 selon les autorisations de passages délivrés par les propriétaires des « Spots » et de la Ville de Saint Malo.
- **La TRACE** restera confidentielle jusqu'au 28/02/2026 pour préserver la surprise des « Spots » traversés et la tranquillité des usagers réguliers des lieux. Certains « Spots » seront dévoilés avant l'évènement après accord des propriétaires. Le **parcours sera fléché** pour indiquer les changements de direction. Des bénévoles « signaleurs » seront présents aux endroits présentant une difficulté particulière ou un danger lié à la circulation automobile. Le balisage sera lumineux pour une plus grande visibilité.
Sur les portions de parcours empruntant la voie publique et restant ouvertes à la circulation motorisée, chaque participant **devra respecter le code de la route** et les indications des « signaleurs ». Le coureur ne respectant pas le code de la route sera seul responsable en cas d'accident.
- **INSCRIPTION** : Les inscriptions sont possibles exclusivement sur KLIKEGO (*plateforme internet de gestion en ligne des inscriptions*).

[Lien vers le site des inscriptions](#)



DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : VENDREDI 31 OCTOBRE 2025 À 00H01

ÂGE MINIMUM DES PARTICIPANTS : avoir au moins 16 ANS AU 28/02/2026

TARIF

Tarif d'inscription pour l'Intrail-Muros individuel : 19 euros (paiement en ligne par CB uniquement)

Ce tarif comprend les droits d'inscriptions, le cadeau coureur pour tous les participants, le ravitaillement d'arrivée « spécial Intrail-Muros » et les nombreuses animations sur le parcours. Il faut ajouter à ce tarif le coût de gestion des inscriptions par notre prestataire.

LICENCE SPORTIVE FFA OU PPS (Parcours Prévention Santé)

L'Intrail-Muros est une épreuve sportive qui respecte les règles édictées par la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) et suivies par l'organisateur. La participation à l'Intrail-muros est maintenant subordonnée à la présentation obligatoire soit d'une licence sportive de la FFA ou d'un Numéro « Parcours Prévention Santé » (ci-

après le « mon Numéro PPS »). Le certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition n'est plus accepté.

Le PPS concerne uniquement les coureurs majeurs et NON licenciés.

JE SUIS MAJEUR ET NON LICENCIE = PPS

Les participants devront se connecter à la plateforme <https://pps.athle.fr/> à partir du 29/11/25 et y suivre différentes étapes dont le visionnage de 3 vidéos (très rapide entre 3'et 5'). Une fois validé le coureur recevra une attestation avec son numéro PPS qu'il devra ensuite indiquer sur son compte personnel Klikego ayant servi à l'inscription pour l'Intrail-Muros individuel. Cette attestation sera valable pendant trois mois sur différentes courses avec le même numéro PPS.

Date limite pour déposer votre Licence FFA ou numéro PPS à votre dossier : Le SAMEDI 31 JANVIER 2025 à 00H00

Au-delà de cette date, l'organisation pourra annuler la participation du coureur sans avoir à rembourser celui-ci des frais d'inscription.

JE SUIS MINEUR ET NON LICENCIE = Questionnaire Sport Santé – QS SPORT

Le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition n'est pas obligatoire pour les mineurs sous certaines conditions : les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé (Questionnaire Santé Sport) dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif, attestent (case à cocher obligatoirement) au moment de l'inscription et auprès de l'organisateur, que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire et transmettre à l'organisateur un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

QS - SPORT

Autorisation parentale / représentant légal de l'enfant : la personne exerçant l'autorité parentale sur l'enfant doit remplir et déposer une autorisation parentale / représentant légal sur Klikego au moment de l'inscription (pas d'inscription possible sans ce document).

Autorisation d'exploitation / droit à l'image : la personne exerçant l'autorité parentale sur l'enfant doit accepter ou non l'utilisation du droit à l'image de l'enfant par l'organisateur pendant et après la manifestation, en remplissant cette autorisation.

[Pdf. en téléchargement sur la page Intrail-muros sur le site KLIKEGO](#)

JE SUIS LICENCIE FFA MAJEUR OU MINEUR

Présentation obligatoire :

- d'une licence sportive « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise », « Athlé running » ou « PASS EVENT J'aime courir » délivrée par la FFA en cours de validité à la date de l'événement portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ;
- ou d'une licence sportive délivrée par l'une des fédérations suivantes, en cours de validité à la date de l'événement, sur laquelle est mentionnée la «non contre-indication à la pratique du sport en compétition», la

«non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition» ou la « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition» :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) ;

ATTENTION : Les détenteurs de licence étrangère, même s'il s'agit d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics, doivent obligatoirement fournir un QR Code-Numéro PPS remplissant les conditions listées ci-dessus.

CONDITION D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT DE VOTRE INSCRIPTION

Pour pouvoir annuler et être remboursé de mon inscription je passe obligatoirement par la BOURSE AUX DOSSARDS sur Klikego qui ouvrira le lundi 26 janvier 2026 à 00H01 et fermera le samedi 31/01/2026 à 23H59

En cas de blessure ou impossibilité de participation à la manifestation pour un autre motif, le coureur inscrit pourra revendre son inscription directement à un ami(e) de son choix, ou une autre personne quelconque, en passant par le service en ligne sur KLIKEGO nommé la BOURSE AUX DOSSARDS

DATE OUVERTURE ET FERMETURE DE LA BOURSE AUX DOSSARDS : du 26/01/2025 au 31/01/2026

Important à lire avant de revendre ou acheter une inscription sur la bourse aux dossards: Le coureur annulant son inscription ne pourra pas retirer son cadeau coureur. *Le participant achetant l'inscription du coureur ne pourra pas changer de SAS de départ (sauf si le SAS souhaité n'est pas complet !).*

➤ **Conditions d'annulation de la manifestation en cas de force majeure ou sur demande des autorités compétentes**

En cas de force majeure, évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de tout autre circonstance mettant en danger les participants, coureurs, bénévoles, publics...l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit, de neutraliser la course ou d'annuler celle-ci

Où

Les autorités compétentes peuvent interdire la manifestation entre le 31/10/2025 et le 28/02/2026 pour motifs autres que portant sur les modalités d'organisation de l'Intrail-Muros 2026.

Conséquences : seuls les coureurs ayant choisis l'option payante à 5 euros « remboursement en cas d'annulation pour force majeure ou sur demande des autorités compétentes » pourront être remboursé des 19 euros d'inscription. Le coureur individuel n'ayant pas pris cette option ne pourra pas être remboursé.

➤ **DOSSARD**

La participation aux épreuves nécessite le port obligatoire du dossard fixé sur la poitrine. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé ou plié sous peine de disqualification et de se voir interdire l'accès aux « spots » du parcours. Les épingle ne seront pas fournies par l'organisation.

RETRAIT DES DOSSARDS

Avant le 28/02/2025

Retrait anticipé des dossards pour les individuels et le challenge Entreprises sur les communes de Rennes (le Lundi 23 février) et Saint-Malo (le Mardi 24 et Mercredi 25 février). Les lieux des retraits seront communiqués officiellement aux coureurs ultérieurement.

Retrait le 28/02/2026

Le retrait des dossards se fera à partir du 28/02/2026.

Le lieu du retrait : village course – salle omnisports du NAye

Retrait électronique des dossards par QR code sans pièce d'identité

Un QR code vous sera attribué sur votre compte KLIKEGO et aussi envoyé par mail / SMS pour retirer votre dossard. Vous devrez présenter ce QR code au moment du retrait sans justificatif d'identité nécessaire. En cas de dossier incomplet, le bénévole aux dossards ne pourra pas vous remettre votre dossard et lot.

En individuel, un même participant peut retirer plusieurs dossards et lots sur présentation des différents QR codes.

➤ ORGANISATION DES DÉPARTS

Les départ de l'Intrail-Muros sont espacés dans le temps par vagues appelées SAS de départ.

Au moment de l'inscription, les individuels doivent choisir le SAS dans lequel ils souhaitent partir.

Les SAS sont complets à partir de 750 coureurs inscrits dans le même SAS.

Une fois complet, le SAS ne pourra plus être choisi.

Tout changement de SAS, une fois l'inscription faite, peut se faire directement à partir de son compte si et seulement si le SAS choisi n'est pas encore complet.

4 SAS POSSIBLES

SAS 1 : départ de 19h40 à 19h50 (complet à 750 coureurs)

SAS 2 : départ de 20h00 à 20h10 (complet à 750 coureurs)

SAS 3 : départ de 20h20 à 20h30 (complet à 750 coureurs)

SAS 4 : départ de 20h40 à 20h50 (complet à 750 coureurs)

Il est interdit de partir dans un SAS autre que celui indiqué sur votre dossard, sauf si le SAS dans lequel vous souhaitez partir est plus tard que celui officiel.

Exemple : je suis inscrit dans le SAS 1, je peux partir dans le SAS 2 – 3 ou SAS 4.

Votre dossard aura une couleur propre à votre SAS d'inscription.

Vous pourrez accéder à la zone de départ 05 minutes avant l'heure de votre SAS.

SAS 1 : accès à la zone de départ à 19H35

SAS 2 : accès à la zone de départ à 19H55

SAS 3 : accès à la zone de départ à 20h15

SAS 4 : accès à la zone de départ à 20h3

➤ MATÉRIELS OBLIGATOIRES POUR PRENDRE LE DÉPART

Course en nocturne

Une lampe frontale ou ventrale en état de fonctionnement est obligatoire. Les lampes de poches sont interdites. Un dispositif vestimentaire réfléchissants est obligatoire.

Parcours technique et glissant

Une paire de chaussure type Trail est fortement conseillée. Les chaussures doivent être adaptées à la course à pied en milieu urbain et naturel. Elles doivent avoir une bonne accroche.

Un coupe-vent est recommandé pour protéger du vent et du froid à cette époque.

➤ RAVITAILLEMENTS

Un seul ravitaillement à l'arrivée et pas de gobelet distribué

Les participants sont en **totale autonomie alimentaire sur le parcours**. Un ravitaillement est mis en place après la ligne d'arrivée.

Un point d'eau pourra être installé à mi-distance mais aucun gobelet ne sera mis à disposition des coureurs. Aucun gobelet ne sera mis à disposition par l'organisation pour les participants. Que cela soit sur le parcours ou à l'arrivée.

Le participant qui souhaite boire devra avoir son propre gobelet.

➤ CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Pas de chronométrage officiel ni de classement sur l'Intrail-Muros individuel.

Il n'y a pas de protocole de remise de récompenses en fin de manifestation.





5. RÈGLEMENT DU CHALLENGE ENTREPRISES

Le **challenge Entreprises** est ouvert aux personnels des entreprises, établissements, associations...Les équipes sont mixtes ou non, de 4 à 6 coureurs par équipe. À l'issue de l'épreuve, un classement par équipes est fait à partir de l'addition des 4 meilleurs chronomètres de l'équipe. Possibilité de constituer plusieurs équipes.

Course urbaine nocturne en équipe de type Trail Urbain : le tracé de la course passe par des lieux remarquables, animés et/ou insolites appelés « Spots ». Le parcours est en zone urbaine ou naturel et présente certaines difficultés techniques liées au dénivelé +/- et aux spécificités de l'environnement (passages étroits, sols meubles ou rocheux, conditions climatiques hivernales et course en nocturne...). Le tracé est assez technique et exigeant physiquement.

Il réclame une bonne condition physique de la part des participants.

Le parcours est **commun aux 2 épreuves (Individuel et Challenge Entreprises)**

- **La DISTANCE est de 12km** : *le kilométrage pouvant évoluer de +/- 1km jusqu'au 28/02/2026 selon les autorisations de passages délivrés par les propriétaires des « Spots » et de la Ville de Saint Malo.*
- **La TRACE** restera confidentielle jusqu'au 28/02/2026 pour préserver la surprise des « Spots » traversés et la tranquillité des usagers réguliers des lieux. Certains « Spots » seront dévoilés avant l'évènement après accord des propriétaires. **Le parcours sera fléché** pour indiquer les changements de direction. Des bénévoles « signaleurs » seront présents aux endroits présentant une difficulté particulière ou un danger lié à la circulation automobile. Le balisage sera lumineux pour une plus grande visibilité.
Sur les portions de parcours empruntant la voie publique et restant ouvertes à la circulation motorisée, chaque participant **devra respecter le code de la route** et les indications des « signaleurs ». Le coureur ne respectant pas le code de la route sera seul responsable en cas d'accident.
- **INSCRIPTION** : Les inscriptions sont possibles exclusivement sur KLIKEGO (*plateforme internet de gestion en ligne des inscriptions*).

[Lien vers le site des inscriptions](#)



DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : LUNDI 03 NOVEMBRE 2025 À 14H00

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription de l'équipe se fait à partir d'un compte personnel KLIKEGO d'un des participants ou responsable de l'équipe. Il renseigne l'ensemble des informations demandées sur les 4 à 6 participants (nom – prénom – date de naissance – adresse mail – tel – adresse postale – sexe – taille Tee shirt...).

Il est possible de modifier jusqu'au 14 février 2026 les coureurs et le nombre de participants directement sur son compte KLIKEGO.

Le paiement de l'inscription se fait au choix par :

- Paiement CB en ligne au moment de l'inscription
- Paiement par virement bancaire post inscription (RIB en téléchargement sur le site d'inscription KLIKEGO)
- Paiement par chèque à l'ordre de « Association InTrail » et adressé à – Association Intrail – chez mme Gas - 15 rue de la

Janaie 35400 Saint-Malo

L'ensemble des attestations médicales (licence sportive ou numéro PPS) seront téléchargées sur KLIKEGO sur le compte ayant servi à l'inscription de l'équipe. Pas de document transféré par mail à l'organisation.

ÂGE MINIMUM DES PARTICIPANTS : avoir au moins 18 ANS AU 28/02/2026

TARIF

Tarif d'inscription pour le Challenge Entreprises : 250 euros (CB – Chèque ou virement)

Ce tarif comprend la participation d'une équipe.

Le cadeau coureur pour chaque participant.

- L'invitation aux évènements organisés avant et après manifestation (ex : reconnaissance du parcours).
- La possibilité de modifier la liste des coureurs jusqu'au 14/02/2026
- Le dossard au nom de l'entreprise.
- Le départ de la course sans contrainte de SAS.
- La remise des dossards et lot avant course « spéciale Challenge Entreprises ».

Règlement par CB au moment de l'inscription

Ou

Règlement par chèque : ordre « Association Intrail » - adresse postale – Association Intrail, 15 rue de la Janaie, 35400 St Malo.

Ou

Règlement par virement : téléchargement du RIB via KLIKEGO

LICENCE SPORTIVE OU PPS (Parcours Prévention Santé)

L'Intrail-Muros est une épreuve sportive qui respecte les règles édictées par la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) et suivies par l'organisateur. La participation à l'Intrail-muros est maintenant subordonnée à la présentation obligatoire soit d'une licence sportive ou d'un Numéro « Parcours Prévention Santé » (ci-après le « mon Numéro PPS »).

Le PPS concerne uniquement les coureurs NON licenciés.

JE SUIS NON LICENCIE = PPS

Les participants devront se connecter à la plateforme <https://pps.athle.fr/> à partir du 29/11/25 et y suivre différentes étapes dont le visionnage de 3 vidéos (très rapide entre 3'et 5'). Une fois validé le coureur recevra une attestation avec son numéro PPS qu'il devra ensuite indiquer sur le compte Klikego ayant servi à l'inscription pour le Challenge Entreprises. Cette attestation sera valable pendant trois mois sur différentes courses avec le même numéro PPS.

Date limite pour valider complètement votre dossier : le 21/02/2026.

Aucune pièce justificative envoyée par courrier ou par mail de sera prise en compte.

JE SUIS LICENCIE

Présentation obligatoire :

- d'une licence sportive « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise », « Athlé running » ou « PASS EVENT J'aime courir » délivrée par la FFA en cours de validité à la date de l'événement portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ;
- ou d'une licence sportive délivrée par l'une des fédérations suivantes, en cours de validité à la date de

l'événement, sur laquelle est mentionnée la «non contre-indication à la pratique du sport en compétition», la «non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition» ou la « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition» :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) ;

ATTENTION : Les détenteurs de licence étrangère, même s'il s'agit d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics, doivent obligatoirement fournir un QR Code-Numéro PPS remplissant les conditions listées ci-dessus.

CONDITION D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Sur le Challenge Entreprises : l'équipe devant annuler sa participation pourra demander un remboursement ou un report de l'inscription sur l'édition suivante.

➤ **Conditions d'annulation de la manifestation en cas de force majeure ou sur demande des autorités compétentes**

En cas de force majeure, évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de tout autre circonstance mettant en danger les participants, coureurs, bénévoles, publics...l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit, de neutraliser la course ou d'annuler celle-ci

Où

Les autorités compétentes peuvent interdire la manifestation entre le 03/11/2025 et le 28/02/2026 pour motifs autres que portant sur les modalités d'organisation de l'Intrail-Muros 2026.

Conséquences : Un report d'inscription sur 2027 sera mis en place pour les équipes du Challenge Entreprises.

➤ **DOSSARD**

La participation aux épreuves nécessite le port obligatoire du dossard fixé sur la poitrine. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé ou plié sous peine de disqualification et de se voir interdire l'accès aux « spots » du parcours. Les épingles ne seront pas fournies par l'organisation.

RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards du Challenge entreprises est pour toute l'équipe. Le retrait individuel, par participant, n'est pas autorisé.

Avant le 28/02/2025

Retrait anticipé des dossards pour les individuels et le challenge Entreprises sur les communes de Rennes (le Lundi 23 février) et Saint-Malo (le Mardi 24 et Mercredi 25 février). Les lieux des retraits seront communiqués officiellement aux coureurs ultérieurement.

Retrait le 28/02/2026

Le retrait des dossards se fera à partir du 28/02/2026.

Le lieu du retrait : village course – salle omnisports du Naye

Retrait électronique des dossards par QR code sans pièce d'identité

Un QR code vous sera attribué sur votre compte KLIKEGO et aussi envoyé par mail / SMS pour retirer vos dossards. Vous devrez présenter ce QR code au moment du retrait sans justificatif d'identité nécessaire. Celui- ci sera scanné par nos bénévoles, il nous informera sur la validation ou non de votre dossier d'inscription. Si un coureur de l'équipe n'a pas validé son inscription à moment du retrait, son dossard sera retiré.

➤ ORGANISATION DES DÉPARTS

Toutes les équipes du Challenge Entreprises s'élanceront entre 19H00 et 19H30. **Les équipes n'ont pas à choisir de SAS de départ au moment de l'inscription.**

Ouverture et accès à la ligne de départ à partir de 18h30.

Les équipes ne pouvant pas prendre le départ dans cette plage horaire, pourront tout de même partir dans les autres SAS individuels sans avoir à s'y inscrire. Pour s'élancer sur le parcours, les équipes peuvent partir au complet ou non. Les départs individuels sont donc autorisés en fin de vague.

➤ MATÉRIELS OBLIGATOIRES POUR PRENDRE LE DÉPART

Course en nocturne

Une lampe frontale ou ventrale en état de fonctionnement est obligatoire. Les lampes de poches sont interdites. Un dispositif vestimentaire réfléchissants est obligatoire.

Parcours technique et glissant

Une paire de chaussure type Trail est fortement conseillée. Les chaussures doivent être adaptées à la course à pied en milieu urbain et naturel. Elles doivent avoir une bonne accroche.

Un coupe-vent est recommandé pour protéger du vent et du froid à cette époque.

➤ RAVITAILLEMENTS

Un seul ravitaillement à l'arrivée et pas de gobelet distribué

Les participants sont en **totale autonomie alimentaire sur le parcours**. Un ravitaillement est mis en place après la ligne d'arrivée.

Un point d'eau pourra être installé à mi-distance mais aucun gobelet ne sera mis à disposition des coureurs.

Aucun gobelet ne sera mis à disposition par l'organisation pour les participants. Que cela soit sur le parcours ou à l'arrivée.

Le participant qui souhaite boire devra avoir son propre gobelet.

➤ CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Chronométrage électronique sur le dossard et classement sur le Challenge Entreprises. Le classement du Challenge Entreprises se fera à partir de l'addition des 4 meilleurs temps de l'équipe. Il récompensera la meilleure équipe mixte – la meilleure équipe masculine et la meilleure équipe féminine. Le protocole de

récompense se fera post évènement lors de notre soirée de remerciements.

